

Décision portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé à Madame Anne SERRE

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifiées ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret en date du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER, en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu la décision de nomination de Madame Anne SERRE en date du 1er août 2016 ;

Vu la décision d'organisation de l'ARS Bretagne en vigueur à la date de prise d'effet du présent acte

DÉCIDE :

Article 1er : Délégation en qualité de Directrice adjointe en charge de la santé environnementale

❖ Délégation de signature

Délégation est donnée à Madame Anne SERRE, directrice adjointe santé environnement, de prendre toutes décisions d'organisation et de management pour assurer les missions suivantes :

- La mise en œuvre et déclinaison des plans nationaux ;
- La prise en charge et suivi de toutes les interrogations et demandes d'avis des collectivités publiques et autorités préfectorales ;
- Déploiement du PRSE ;
- Le suivi des alertes et signalements.

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Anne SERRÉ, directrice adjointe santé environnement, à effet de signer les correspondances et documents relatifs à ses missions, ayant pour objet l'échange d'informations courantes, de données factuelles ou statistiques.

❖ Ordonnancement

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Anne SERRÉ à effet de signer les ordres de missions et arrêter les états de frais de déplacement des agents de la Direction adjointe.

Article 2 : Délégation dans le cadre du remplacement du Directeur Général et de la Directrice de la santé publique, pour la Direction adjointe santé environnement

❖ Délégation de signature

Délégation de signature est donnée, en l'absence simultanée du Directeur Général et de la Directrice de la santé publique, pour les décisions relevant de la direction adjointe santé environnement, dans les mêmes termes et sous les mêmes réserves que celle consenties à Madame Nathalie LE FORMAL, à Madame Anne SERRÉ, Directrice adjointe en charge de la santé environnementale, notamment la prévention et la gestion des risques liés aux eaux de baignades et de consommation humaine, la protection de la santé dans les espaces clos et la protection de la santé dans l'environnement extérieur.

❖ Délégation d'ordonnancement

- Pour les dépenses relevant de la Direction adjointe santé environnement
- signer les engagements juridiques, dans la limite de 29 999 € hors taxes pour le budget principal, et sans limitation de montant pour le budget annexe,
- certifier le service fait valant ordre de payer, dont le montant n'excède pas 29 999 € hors taxes pour le budget principal, et sans limite de plafond sur le budget annexe

Article 3 : Validation dans le système d'information STARS-FIR

La délégation permet à Madame Anne SERRÉ de valider les projets présentés en comité pour la direction adjointe santé environnement avec un profil « superviseur régional ».

Article 4 : Validation dans l'application comptable dédiée

La délégation permet à Madame Anne SERRÉ de bénéficier d'une habilitation informatique à l'outil comptable avec un profil ordonnateur.

Article 5 : Date d'effet

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et abroge la décision précédente. Elle perd ses effets de plein droit :

- En cas de départ ou de changement de fonction du délégant ou du délégataire,
- En cas de signature d'une nouvelle délégation de signature en faveur du même délégataire.

Article 6 : Publication

La présente délégation sera publiée sur le site internet de l'agence régionale de santé.

Fait à Rennes le 25 juin 2026

Le délégant

Frédéric VARNIER

La délégataire

Anne SERRE

